



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

PROJET EDUCATIF 2025

Accueil collectif de Mineurs 3 ans -17 ans

Ville de Moissac

SOMMAIRE

I.	<u>LE TERRITOIRE :</u>	p 4
	1. La communauté des communes	p 4
	2. Moissac	p 4
	a) La démographie	p 4
	b) L'enseignement	p 4
	c) L'économie	p 4
II.	<u>LE PROJET EDUCATIF :</u>	p 5
	1. Définition et cadre juridique	p 5
	2. Les objectifs du PEDT	p 5
	3. Les objectifs éducatifs de l'accueil de mineurs	p 5
	4. Les engagements du service	p 7
	5. Les partenaires	p 7
	6. L'évaluation	p 7
III.	<u>PUBLICS ACCUEILLIS :</u>	p 7
	A. L'enfant de 3 à 5 ans.	p 8
	B. L'enfant de 6 à 9 ans.	p 8
	C. Le jeune de 10 à 13 ans.	p 8
	D. Le jeune de 14 à 17 ans.	p 9
IV.	<u>ORGANISATION GENERALE :</u>	p 9
	A. <u>ALSH (Accueil de Loisirs Sans hébergement)</u>	p 9
	1. Le fonctionnement administratif	p 9
	a) Les inscriptions	p 9
	b) Le paiement	p 9
	2. Le fonctionnement de l'accueil	p 10
	a) Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires	p 10
	• Les mercredis	p 10
	• Les vacances scolaires	p 10
	b) Les locaux	p 10
	c) Les effectifs	p 11
	• Les mercredis	p 11
	• Les vacances scolaires	p 11
	d) Les équipes	p 11
	• Les mercredis	p 11
	• Les vacances scolaires	p 11
	e) Le transport	p 11

B. <u>ACCUEIL JEUNES</u>	p 12
1.Le fonctionnement administratif	p 12
a) Les inscriptions	p 12
b) Le paiement	p 12
2.Le fonctionnement de l'accueil	p 12
a) Les horaires d'accueil	p 12
• Sur le temps scolaire	p 12
• Sur le temps extrascolaire	p 12
b) Les locaux	p 12
c) Les effectifs	p 13
d) Les équipes	p 13
• Sur le temps scolaire	p 13
• Sur le temps extrascolaire	p 13
e) Le transport	p 13
C. <u>ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'école)</u>	p 13
1.Le fonctionnement administratif	p 14
a) Les inscriptions	p 14
b) Le paiement	p 14
2.Le fonctionnement de l'accueil	p 14
f) Les horaires d'accueil des ALAE	p 14
• Le midi	p 14
• Le soir	p 14
g) Les locaux	p 14
h) Les effectifs	p 15
• Les mercredis	p 15
• Les vacances scolaires	p 15
i) Les équipes	p 15
• Les mercredis	p 15
• Les vacances scolaires	p 15
j) Le transport	p 15
V. <u>CONCLUSION :</u>	p 15

I. LE TERRITOIRE :

1. La Communauté de Commune Terres des confluences :

Moissac fait partie de la communauté de communes Terres des confluences qui a été créée le 1^{er} janvier 2017. C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne. Elle compte 22 communes, totalise 42 200 habitants sur 451 km².

2. Moissac :

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn et Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres de l'ère Tertiaire.

a) *La démographie :*

En 2025, la commune comptait 13 928 habitants.

b) *L'enseignement :*

- 2 écoles maternelles
- 2 écoles élémentaires
- 4 groupes scolaires
- 2 collèges
- 1 MFR
- 2 lycées

c) *Contexte socio-économie :*

La collectivité a signé un contrat de ville depuis 2015. Deux quartiers politique de la ville ont été identifiés (quartiers prioritaires du Sarlac et du centre-ville). D'après l'INSEE, (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) la proportion des 15-64 ans en emploi est de 79,2% (contre 89,4% pour la moyenne des villes) et le taux de chômage est de 20.8% (contre 10.6 % pour la moyenne des villes). La commune compte 40% de couples avec enfants et 15% de familles monoparentales, avec une surreprésentation de femmes seules avec enfants (chiffres INSEE 2019)

Le secteur agricole y est développé, avec notamment le chasselas de Moissac avec une production en 2012 de plus de 4000 tonnes, demeurant ainsi la plus grosse production française de raisin de table. Ce fruit bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée.

Aujourd'hui Moissac accroît son secteur touristique. En effet, c'est un passage incontournable du chemin de Saint Jacques de Compostelle GR 65 avec un peu plus de 15 000 pèlerins qui font une halte dans la ville.

II. LE PROJET EDUCATIF :

1. Définition et cadre réglementaire :

Il est un engagement vis-à-vis des parents (article R227-26 du code action sociale et des familles) qui confie leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs. Il s'inscrit dans un contexte social et géographique et prend en compte les ressources locales et les besoins spécifiques du public accueilli. Il doit être mis à jour et validé par l'organisateur à échéance régulière. Il est obligatoirement porté à la connaissance de l'équipe, des parents et du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) avant le début de l'accueil.

2. Les objectifs du PEDT (2024-2027)

La collectivité s'est engagée sur une politique éducative de qualité au travers d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire). Nous rappelons ci-dessous ses objectifs éducatifs.

Objectif n°1 : Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité.

Objectif n°2 : Proposer une cohérence éducative entre les différents acteurs.

Objectif n°3 : Améliorer la communication de l'offre éducative auprès des familles.

3. Les objectifs éducatifs de l'accueil de mineurs :

Les objectifs du projet éducatif s'inscrivent dans ceux définis par le PEDT.

Objectif n°1 : Favoriser le développement et l'épanouissement personnel

- Par la pratique et la découverte d'activités diverses et variées dans les domaines du loisir, de la culture et du sport.
- Par l'acquisition ludique de savoirs et de techniques particulières.
- Par l'accès à des moyens de communication, d'information et de prévention.
- En participant au développement physique et intellectuel des mineurs.
- En valorisant l'esprit de solidarité, de citoyenneté et de respect des règles de vie en communauté.
- En privilégiant les rencontres et les échanges.

Objectif n°2 : Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie

- Le service déploie un cadre sécurisé dans lequel le mineur développera sa capacité d'initiative et sa prise de responsabilité au sein du groupe.
- Pour les adolescents, l'accompagnement à la réalisation de projet est priorisé.
- Des temps collectifs de convivialité seront privilégiés ; notamment lors des temps du repas.

Objectif n°3 : Respecter l'individualité et la spécificité de chacun

- L'organisation des animations, des ateliers et des activités tient compte des capacités de chacun, de leurs aptitudes, de leur maturité physique et psychique.
- Les modes de participation aux activités privilégient le volontariat.
- La collectivité bénéficie du service AED-AESH (Accueil des Enfants en Difficulté, et Accueil des Enfants en Situation de Handicap) qui apporte toutes ses compétences à l'accueil de ces enfants.

Objectif n°4 : Favoriser la prévention de la délinquance (objectif spécifique accueil adolescents et accueil jeunes)

- Au travers d'objectifs communs qui seront déterminés dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance).

Objectif n°5 : Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à la jeunesse.

- Réunions d'informations sur les projets, programmes, séjours et soirées proposés, page Facebook du service, inscriptions au pôle enfance ou par le biais du portail famille.

Objectif n°6 : Permettre aux mineurs de vivre un temps de vacances.

- L'organisation des différents temps et le fonctionnement de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur la journée permettent aux mineurs de se détendre et de se sentir en vacances.

4. Les engagements du service :

- Recruter des animateurs diplômés.
- Préparer les séjours. Des temps de préparation des accueils sont prévus pour les directeurs et animateurs.
- Garantir un encadrement de qualité pour un accueil bienveillant et sécurisant conformément aux exigences du PEDT.
- Former en interne les équipes d'animation en collaboration avec les directeurs des ACM.
- Prendre en compte les compétences des animateurs pour composer des équipes complémentaires.
- Assurer une continuité et une cohérence éducative entre les différents temps éducatifs (périscolaire et extrascolaire) répondant aux objectifs du PEDT.

5. Les partenaires :

- Harmoniser les pratiques éducatives des divers acteurs intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Maintenir et développer le partenariat avec les associations sportives, sociales, artistiques et culturelles de la ville.
- Continuer la collaboration avec les différents services municipaux et partenaires institutionnels et dispositifs (CLSPD...)
- Développer les échanges, avec les collèges et diverses associations en lien avec la jeunesse (maison des Ados, PIJ (Point Information Jeunesse)).

6. L'évaluation :

Le projet éducatif sera évalué une fois par an par les différents acteurs. Elle déterminera l'atteinte ou pas des différents objectifs du projet. Dans un second temps, des recommandations seront établies afin d'améliorer la qualité du service.

III. PUBLICS ACCUEILLIS :

La qualité de l'accueil des enfants nécessite d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte les catégories de besoins en fonction des âges. Les types de besoins présentés proposent des repères selon les tranches d'âge dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

A. L'enfant de 3 à 5 ans :

Besoins physiques	Besoins sociaux	Besoins affectifs	Besoins intellectuels	Besoins biologiques
<ul style="list-style-type: none"> -De repères concrets -Temps de repos. -Importance de la vie quotidienne. -Faible notion du danger. -Capacités physiques variables. -Découverte du corps. 	<ul style="list-style-type: none"> -Apprentissage de la vie en collectivité. -Apprentissage de l'autonomie. -Possessif/ peu prêtreur/egocentrique -Imitation, identification -Parle mais n'écoute pas. -Ne veux pas perdre 	<ul style="list-style-type: none"> -Grande sensibilité -Besoin de sécurité -Importance du doudou -Importance du rituel. 	<ul style="list-style-type: none"> -Curieux -Concentration de courte durée. -Mémoire importante. -Age du pourquoi. -Imaginatif -Observateur Pas de notion de temps 	<ul style="list-style-type: none"> -Alimentation diversifiée -Hygiène corporelle. -Apprentissage de la vie sociale, politesse, loi, morale.

B. L'enfant de 6 à 9 ans :

Besoins Physiques	Besoins sociaux	Besoins affectifs	Besoins intellectuels
<ul style="list-style-type: none"> -Bonne maîtrise corporelle. -Respect de la pudeur. -Besoin de se confronter aux autres. -Besoin de se dépenser et récupération rapide. 	<ul style="list-style-type: none"> -Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités. -Veux faire seul. -Souhaite construire ensemble. -Importance de la vie de groupe. -Notion de partage plus développée pour se faire des amis. 	<ul style="list-style-type: none"> -Souhaite que l'on lui fasse confiance. -A besoin de sécurité. -S'identifie aux autres. 	<ul style="list-style-type: none"> -Sait lire et écrire. -Curieux, a besoin d'explication, de savoir, de comprendre. -Début de l'esprit critique. -Acquisition de la notion de temps et de l'espace. -Imaginaire présent, intérêt pour les fabulations.

C. Le jeune de 10 à 13 ans :

Besoins physiques	Besoins sociaux	Besoins affectifs	Besoins intellectuels
<ul style="list-style-type: none"> -Début de la puberté et des transformations physiques. -Croissance variable selon les jeunes. -Corps maladroite et manque d'assurance. -Désir de se dépasser. 	<ul style="list-style-type: none"> -S'intégrer dans un groupe. -Importance croissante de la vie sociale. -Appartenance à un groupe tout en 	<ul style="list-style-type: none"> -Affirmation de la personnalité. -Détachement du milieu familial. -Début de l'opposition aux parents. 	<ul style="list-style-type: none"> -Conquête et maîtrise des techniques. -Intérêt pour les créations élaborées. -Esprit d'équipe et de compétition.

	gardant sa personnalité. -Identification à des figures d'autorité. -Souhaite être valorisé. -Esprit de compétition.	-Souhaite être autonome. -Emotivité affective. -variations d'humeur.	-Réflexion et raisonnement critiques.
--	--	--	---------------------------------------

D. Le jeune de 14 à 17 ans :

- Les besoins :
- d'être encouragé dans la prise de responsabilités
 - de cadre, de limites (même s'il ne le reconnaît pas).
 - d'être rassuré sur la légitimité de ses questionnements, de ses doutes.
 - de renforcement positif par rapport à ses idéaux et à la possibilité de les mettre en œuvre, à sa mesure.
 - de reconnaissance, d'écoute et de confiance.
 - de s'affirmer ou, tout du moins, il tente de le faire.
 - pour devenir lui-même, d'être en contact avec des adultes qui constituent des repères, des balises pour sa vie.

IV. ORGANISATION GENERALE :

A. ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et mercredi après-midi

1. Le fonctionnement administratif :

a) *Les inscriptions :*

Les inscriptions se déroulent au pôle enfance, 5 rue Desmazels, selon un calendrier défini en début d'année scolaire. Deux inscriptions sont proposées aux familles : une pour les mercredis et une pour les vacances. Lors de cet entretien, les familles remplissent les différents documents administratifs et prennent connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Des inscriptions via le portail famille seront possibles.

b) *Le paiement :*

Le paiement de la prestation s'effectue lors de l'inscription. Plusieurs types de paiement sont possibles : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille. Une grille tarifaire est établie en fonction du quotient familial.

2. Le fonctionnement de l'accueil :

a) *Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires :*

- Les mercredis :

De 12h00 à 18h15 (demi-journée avec repas et goûter)

De 14h00 à 18h15 (demi-journée sans repas mais avec goûter)

Les horaires d'accueil en début d'après-midi sont les suivants : de 13h45 à 14h00.

Les adolescents peuvent être récupérés à partir de 16h30 jusqu'à 18h15. Pour les primaires et maternelles, l'horaires d'accueil du soir est de 17h00 à 18h15.

- Les vacances scolaires :

L'accueil débute à 7h30 et se clôture à 18h15. Le centre est fermé pendant les vacances de fin d'année mais des animations sont proposées dans le cadre des fêtes de Noël.

Deux possibilités de fréquentation sont possibles :

- journée complète avec repas et goûter.
- demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas et goûter.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- de 7h30 à 9h00
- à 12h00
- de 13h45 à 14h00
- de 16h30 à 18h15 pour les adolescents de l'ALSH ados, et de 17h00 à 18h15 pour les primaires et les maternelles.

La collectivité se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des accueils en fonction des évolutions réglementaires, des sorties et des projets spécifiques.

b) *Les locaux :*

L'ACM dispose de 2 salles d'activités, d'une cour, de sanitaires, d'un préau, d'un réfectoire.

c) *Les effectifs :*

- Les mercredis :

L'effectif déclaré pour les primaires et maternelles est de 80 enfants. L'effectif déclaré est de 36 adolescents âgés de 12 à 17 ans.

- Les vacances scolaires

L'effectif déclaré est de 36 adolescents âgés de 12 à 17 ans. Les jeunes sont répartis en deux groupes. Un premier groupe d'adolescents âgés de 12 à 14 ans est constitué, puis un deuxième groupe de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Pour les primaires et maternelles :

Vacances d'hiver : 40 maternelles et 60 primaires.
Vacances de printemps : 40 maternelles et 60 primaires.
Vacances de juillet : 60 maternelles et 80 primaires.
Vacances d'Août : 40 maternelles et 60 primaires.
Vacances d'automne : 40 maternelles et 60 primaires.

d) *Les équipes :*

- Les mercredis

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'animateurs. Des réunions d'équipe sont organisées en fin de période afin de planifier les animations, activités, sorties de la période suivante.

- Les vacances scolaires

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'animateurs. Des réunions de préparation des accueils

sont programmées en amont.

e) *Le transport :*

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des enfants.

B. ACCUEIL JEUNES

1. Le fonctionnement administratif :

a) *Les inscriptions :*

La première inscription administrative se déroule au pôle Enfance, Jeunesse, 5 rue des Mazels ou directement à l'accueil jeunes. Lors de cet entretien, les familles remplissent et restituent les différents documents obligatoires en prenant connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Ensuite, le portail numérique de la famille sera ouvert lui permettant des inscriptions journalières sur les temps extrascolaires.

b) *Le paiement :*

Le paiement de la prestation s'effectue lors de la première inscription. Il s'agit d'une adhésion annuelle à tarif unique simplifiant l'inscription et la venue du jeune. Plusieurs types de paiement sont possibles comme indiqué dans le règlement intérieur : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille.

2. Le fonctionnement de l'accueil :

a) *Les horaires d'accueil sur les temps scolaires et extrascolaires :*

- Sur le temps scolaire :

L'accueil jeunes sera ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00.

- Sur le temps extrascolaire :

L'accueil jeunes sera ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture et de fermeture seront aménagés en fonction des programmes d'activités proposées et construits avec les jeunes.

b) *Les locaux :*

L'Accueil jeunes sera localisé au 23 bis Faubourg Sainte Blanche à Moissac pour une période provisoire en attendant la réalisation de travaux de réhabilitation de ses nouveaux locaux (13 rue Antic à Moissac).

c) Les effectifs :

- Sur les temps scolaires et extrascolaires :

L'effectif déclaré pour un accueil de jeunes est de 40 adolescents.

d) Les équipes :

- Sur le temps scolaire :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'un animateur. Des réunions d'équipe sont régulièrement organisées afin de planifier les animations, activités, sorties, soirée à thème.

- Sur le temps extrascolaire :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'un animateur. Des réunions de préparation du séjour sont programmées en amont.

e) Le transport :

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des jeunes.

C. ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

Un ALAE est présent dans les 6 écoles publiques de la ville :

Ecole P.Chabrié

Ecole du Sarlac

Groupe scolaire de Montebello

Groupe scolaire de L.Gardes

Groupe scolaire de Mathaly

Groupe scolaire de F.Bouisset

1. Le fonctionnement administratif :

a) Les inscriptions :

Les inscriptions se déroulent au pôle enfance, 5 rue Desmazels, selon un calendrier défini en début d'année scolaire. Lors de cet entretien, les familles remplissent les différents documents administratifs et prennent connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Des inscriptions via le portail famille sont possibles.

b) Le paiement :

Le paiement de la prestation s'effectue lors de l'inscription. Plusieurs types de paiement sont possibles : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille. Une grille tarifaire est établie en fonction du quotient familial.

2. Le fonctionnement de l'accueil :

a) Les horaires d'accueil des ALAE

- Le midi

Deux services cantines se déroulent dans les écoles :

- de 12h00 à 12h50 avec le premier groupe d'enfants.
- de 12h50 à 13h50 avec le deuxième groupe d'enfants.

- Le soir :

- de 16h15 à 17h15 : activités avec l'équipe d'animation.
- de 17h15 à 17h30 : 1^{ier} mouvement de sortie.
- de 17h30 à 18h00 : aide aux devoirs.
- de 18h00 à 18h15 : 2^{ième} mouvement de sortie.

b) Les locaux :

Les ALAE disposent de leur propre salle et bénéficient des installations de l'école ou celles de la ville.

c) Les effectifs :

ALAE de Chabrié : 70 enfants
ALAE de F.Bouisset : 70 enfants
ALAE de L.Gardes : 42 enfants
ALAE de Mathaly : 70 enfants
ALAE de Montebello : 28 enfants
ALAE du Sarlac : 42 enfants

d) Les équipes

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'animateurs. Des réunions d'équipe ainsi que des temps de préparation sont organisées, tout au long de l'année, afin de planifier les animations, activités, sorties et projets.

e) Le transport :

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des enfants pour des sorties ou des projets.

3. CONCLUSION

Le projet éducatif est un document évolutif, sur lequel l'ensemble des professionnels s'appuient pour exercer leur fonction. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Les directeurs et équipes d'animation des accueils de mineurs ont l'obligation de l'appliquer sur le terrain à travers leurs actions, tout en veillant à être en lien avec le Projet Educatif de Territoire. Pour cela, les directeurs le mettent en œuvre et en précisent les conditions de réalisation dans le document dénommé « Projet Pédagogique ».